Paris. — J. Claye, imp. Furne et Cᵉ, éditeurs.

Talleyrand.

les partis existants ; que le choix de tel ou tel ministre, étant une garantie de la direction que l'on va suivre, peut devenir un objet de négociation. Larévellière avait encore d'autres raisons de repousser une transaction ; il avait la conscience que lui et son ami Rewbell n'avaient jamais voulu et voté que le bien ; il était assuré que la majorité directoriale, quelles que fussent les vues personnelles des directeurs, n'avait jamais voté autrement ; qu'en finances, sans pouvoir empêcher toutes les malversations subalternes, elle avait du moins administré loyalement, et le moins mal possible dans les circonstances ; qu'en politique elle n'avait jamais eu d'ambition personnelle et n'avait rien fait pour étendre ses prérogatives ; que, dans la direction de la guerre, elle n'avait aspiré qu'à une paix prompte, mais honorable et glorieuse. Larévellière ne pouvait donc comprendre et admettre les reproches adressés au Directoire. Sa bonne conscience les lui rendait inintelligibles. Il ne voyait plus dans les clichyens que des conspirateurs perfides, et dans les constitutionnels que des amours-propres froissés. Avec tout le monde encore,

il ignorait qu'il faut admettre l'humeur bien ou mal fondée des partis comme un fait, et compter avec toutes les prétentions, même celles de l'amour-propre blessé. D'ailleurs, ce qu'offraient les constitutionnels n'avait rien de très-engageant. Les trois directeurs coalisés voulaient se donner un ministère homogène, afin de frapper la faction royaliste ; les constitutionnels, au contraire, exigeaient un ministère tout opposé à celui dont les directeurs croyaient avoir besoin dans le danger actuel, et ils n'avaient à offrir en retour que leurs voix, qui étaient peu nombreuses, et que du reste ils n'engageaient sur aucune question. Leur alliance n'avait donc rien d'assez rassurant pour décider le Directoire à les écouter, et à se désister de ses projets. Larévellière ne leur donna aucune satisfaction. Ils se servirent auprès de lui du géologue Faujas de Saint-Fond, avec lequel il était lié par la conformité des goûts et des études ; tout fut inutile. Il finit par répondre : « Le jour où vous nous attaquerez, vous nous trouverez prêts. Nous vous tuerons, mais politiquement. Vous voulez notre sang, mais le vôtre ne coulera pas. Vous serez réduits seulement à l'impossibilité de nuire. »

Cette fermeté fit désespérer de Larévellière. Carnot conseilla alors de s'adresser à Barras, en doutant toutefois du succès, car il connaissait sa haine. L'amiral Villaret-Joyeuse, un des membres ardents de l'opposition, et que son goût pour les plaisirs avait souvent rapproché de Barras, fut chargé de lui parler. Le facile Barras, qui promettait à tout le monde, quoique ses sentiments fussent au fond assez décidés, fut en apparence moins désespérant que Larévellière. Sur les quatre ministres dont les constitutionnels demandaient le changement, Merlin, Ramel, Truguet et Delacroix, il consentit à en changer deux, Truguet et Delacroix. C'était ainsi convenu avec Rewbell et Larévellière. Il pouvait donc s'engager pour ces deux-là, et il promit leur renvoi. Cependant, soit qu'avec sa facilité ordinaire il promît plus qu'il ne pouvait tenir, soit qu'il voulût tromper Carnot et l'engager à demander lui-même le changement des ministres, soit qu'on interprétât trop favorablement son langage ordinairement ambigu, les constitutionnels vinrent annoncer à Carnot que Barras consentait à tout, et voterait avec lui sur chacun des ministres. Les constitutionnels demandaient que le changement se fît sur-le-champ. Carnot et Barthélemy, doutant de Barras, hésitaient à prendre l'initiative. On pressait Barras de la prendre, et il répondait que les journaux étant fort déchaînés dans ce moment, le Directoire paraîtrait céder à leur violence. On essaya de faire taire les journaux ; mais pendant ce temps, Rewbell et Larévellière, étrangers à ces intrigues, prirent eux-mêmes l'initiative. Le 28 messidor, Rewbell déclara, dans la séance du Directoire, qu'il était temps d'en finir, qu'il fallait faire cesser les fluctuations du gouvernement, et s'occuper du changement des ministres. Il demanda que l'on procédât sur-le-champ au scrutin. Le scrutin fut secret. Truguet et Delacroix, que tout le monde était d'accord de remplacer, furent exclus à l'unanimité. Quant à Ramel et à Merlin, que les constitutionnels seuls voulaient remplacer, ils n'eurent contre eux que les deux voix de Carnot et de Barthélemy, et ils furent maintenus par celles de Rewbell, Larévellière et Barras. Cochon, Pétiet et Benezech furent destitués par les trois voix qui avaient soutenu Merlin et Ramel. Ainsi le plan de réforme adopté par la majorité directoriale était accompli. Carnot, se voyant joué, voulait différer au moins la nomination des successeurs, en disant qu'il n'était pas prêt à faire un choix. On lui répondit durement qu'un directeur devait toujours être préparé, et qu'il ne devait pas destituer un fonctionnaire sans avoir déjà fixé ses idées sur le remplaçant. On l'obligea à voter sur-le-champ. Les cinq successeurs furent nommés par la grande majorité. On avait conservé Ramel aux finances, Merlin à la justice ; on nomma aux affaires étrangères M. de Talleyrand ; à la marine un vieux et brave marin, administrateur excellent, Pléville Le Peley ; à l'intérieur un homme de lettres assez distingué, mais plus disert que capable, François de Neufchâteau ; à la police Lenoir-Laroche, homme sage et éclairé, qui écrivait dans le *Moniteur* de bons articles politiques, enfin à la guerre le jeune et brillant général sur lequel on avait

résolu de s'appuyer, Hoche. Celui-ci n'avait pas l'âge requis par la Constitution, c'est-à-dire trente ans. On le savait, mais Larévellière avait proposé à ses deux collègues Rewbell et Barras de le nommer, sauf à le remplacer dans deux jours, afin de se l'attacher et de donner un témoignage flatteur aux armées. Ainsi tout le monde concourut à ce changement, qui devint décisif, comme on va le voir. Il est assez ordinaire de voir les partis contribuer à un même événement qu'ils croient devoir leur profiter. Ils concourent tous à le produire, mais le plus fort décide le résultat en sa faveur.

N'eût-il pas eu l'orgueil le plus irritable, Carnot devait être indigné, et se croire joué par Barras. Les membres du Corps législatif qui s'étaient entremis dans la négociation coururent chez lui, recueillirent tous les détails de la séance qui avait eu lieu au Directoire, se déchaînèrent contre Barras, l'appelèrent un fourbe, et firent éclater la plus grande indignation. Mais un événement vint augmenter l'effervescence et la porter au comble. Hoche, sur l'avis de Barras, avait mis ses troupes en mouvement, dans l'intention de les diriger effectivement sur Brest, mais de les arrêter quelques jours dans les environs de la capitale. Il avait choisi la légion des Francs, commandée par Hubert; la division d'infanterie Lemoine; la division des chasseurs à cheval, commandée par Richepanse; un régiment d'artillerie, en tout quatorze à quinze mille hommes. La division des chasseurs de Richepanse était déjà arrivée à la Ferté-Alais, à onze lieues de Paris. C'était une imprudence, car le rayon constitutionnel était de douze lieues, et, en attendant le moment d'agir, il ne fallait pas franchir la limite légale. Cette imprudence était due à l'erreur d'un commissaire des guerres, qui avait transgressé la loi sans la connaître. A cette circonstance fâcheuse s'en joignaient d'autres. Les troupes, en voyant la direction qu'on leur faisait prendre, et sachant ce qui se passait dans l'intérieur, ne doutaient pas qu'on ne les fît marcher sur les Conseils. Les officiers et les soldats disaient en route qu'ils allaient mettre à la raison les aristocrates de Paris. Hoche s'était contenté d'avertir le ministre de la guerre d'un mouvement général de troupes sur Brest, pour l'expédition d'Irlande.

Toutes ces circonstances indiquaient aux divers partis qu'on touchait à quelque événement décisif. L'opposition et les ennemis du gouvernement redoublèrent d'activité pour parer le coup qui les menaçait; et le Directoire, de son côté, ne négligea plus rien pour hâter l'exécution de ses projets et s'assurer la victoire.

La nouvelle de l'arrivée des chasseurs de Richepanse, les détails de leur marche et de leurs propos, parvinrent au ministre Pétiet le 28 messidor, jour même où le changement de ministère avait lieu. Pétiet en instruisit Carnot; et à l'instant où les députés étaient accourus en foule pour exhaler leurs ressentiments contre la majorité directoriale, et exprimer leurs regrets aux ministres disgraciés, ils apprirent en même temps la marche des troupes. Carnot dit que le Directoire n'avait, à sa connaissance, donné aucun ordre; que peut-être les trois autres directeurs avaient pris une délibération particulière, mais qu'alors elle devait être sur le registre secret: qu'il allait s'en assurer, et qu'il ne fallait pas dévoiler l'événement avant qu'il eût vérifié s'il existait des ordres. Mais on était trop irrité pour garder aucune mesure.

Le renvoi des ministres, la marche des troupes, la nomination de Hoche à la place de Pétiet, ne laissèrent plus de doute sur les intentions du Directoire. On déclara qu'évidemment le Directoire voulait attenter à l'inviolabilité des Conseils, faire un nouveau 31 mai, et proscrire les députés fidèles à la Constitution. On se réunit chez Tronçon-Ducoudray, qui était, dans les Anciens, l'un des personnages les plus influents. Les clichyens, suivant la coutume ordinaire des partis extrêmes, avaient vu avec plaisir les modérés, c'est-à-dire les constitutionnels, déçus dans leurs espérances, et trompés dans leur projet de composer un ministère à leur gré. Ils les considéraient comme dupés par Barras, et se réjouissaient de la duperie. Mais le danger cependant leur parut grave, quand ils virent s'avancer des troupes. Leurs deux

généraux, Pichegru et Willot, sachant que l'on courait chez Tronçon-Ducoudray pour conférer sur les événements, s'y rendirent, quoique la réunion fût composée d'hommes qui ne suivaient pas la même direction. Pichegru n'avait encore sous la main aucun moyen réel ; sa seule ressource était dans les passions des partis, et il fallait courir là où elles éclataient, soit pour observer, soit pour agir. Il y avait dans cette réunion Portalis, Tronçon-Ducoudray, Lacuée, Dumas, Siméon, Doulcet-Pontécoulant, Thibaudeau, Villaret-Joyeuse, Willot et Pichegru. On s'anima beaucoup, comme il était naturel ; on parla des projets du Directoire ; on cita des propos de Rewbell, de Larévellière, de Barras, qui annonçaient un parti pris, et l'on conclut du changement de ministère et de la marche des troupes, que ce parti était un coup d'État contre le Corps législatif. On proposa les résolutions les plus violentes, comme de suspendre le Directoire et de le mettre en accusation, ou même de le mettre hors la loi. Mais pour exécuter toutes ces résolutions il fallait une force, et Thibaudeau, ne partageant pas l'entraînement général, demandait où on la prendrait. On répondait à cela qu'on avait les douze cents grenadiers du Corps législatif, une partie du 21e régiment de dragons, commandé par Malo, et la garde nationale de Paris ; qu'en attendant la réorganisation de cette garde, on pourrait envoyer dans chaque arrondissement de la capitale des pelotons de grenadiers, pour rallier autour d'eux les citoyens qui s'étaient armés en vendémiaire. On parla beaucoup sans parvenir à s'entendre, comme il arrive toujours quand les moyens ne sont pas réels. Pichegru, froid et concentré comme à son ordinaire, fit, sur l'insuffisance et le danger des moyens proposés, quelques observations dont le calme contrastait avec l'emportement général. On se sépara, on retourna chez Carnot, chez les ministres disgraciés. Carnot désapprouva tous les projets proposés contre le Directoire. On se réunit une seconde fois chez Tronçon-Ducoudray ; mais Pichegru et Willot n'y étaient plus. On divagua encore, et, n'osant recourir aux moyens violents, on finit par se retrancher dans les moyens constitutionnels. On se promit de demander la loi sur la responsabilité des ministres, et la prompte organisation de la garde nationale.

A Clichy, on déclamait comme ailleurs, et l'on ne faisait pas mieux, car, si les passions étaient plus violentes, les moyens n'étaient pas plus grands. On regrettait surtout la police, qui venait d'être enlevée à Cochon, et l'on revenait à l'un des projets favoris de la faction, celui d'ôter la police de Paris au Directoire, et de la donner au Corps législatif, en forçant le sens d'un article de la Constitution. On se proposait en même temps de confier la direction de la police à Cochon ; mais la proposition était si hardie, qu'on n'osa pas la mettre en projet. On s'arrêta à l'idée de chicaner sur l'âge de Barras, qui, disait-on, n'avait pas quarante ans lors de sa nomination au Directoire, et de demander l'organisation instantanée de la garde nationale.

Le 30 messidor (18 juillet), en effet, il y eut grand tumulte aux Cinq-Cents. Le député Delahaye dénonça la marche des troupes, et demanda que le rapport sur la garde nationale fût fait sur-le-champ. On s'emporta contre la conduite du Directoire ; on peignait avec effroi l'état de Paris, l'arrivée d'une multitude de révolutionnaires connus, la nouvelle formation des clubs, et l'on demanda qu'une discussion s'ouvrît sur les sociétés politiques. On décida que le rapport sur la garde nationale serait fait le surlendemain, et qu'immédiatement après s'ouvrirait la discussion sur les clubs. Le surlendemain, 2 thermidor (20 juillet), on avait de nouveaux détails sur la marche des troupes, sur leur nombre, et l'on savait qu'à la Ferté-Alais il se trouvait déjà quatre régiments de cavalerie.

Pichegru fit le rapport sur l'organisation de la garde nationale. Son projet était conçu de la manière la plus perfide. Tous les Français jouissant de la qualité de citoyen devaient être inscrits sur les rôles de la garde nationale, mais tous ne devaient pas composer l'effectif de cette garde. Les gardes nationaux faisant le service devaient être choisis par les autres, c'est-à-dire élus par la masse. De cette manière la garde nationale était formée,

Ramel (ministre des finances).

comme les Conseils, par les assemblées électorales, et le résultat des élections indiquait assez quelle espèce de garde on obtiendrait par ce moyen. Elle devait se composer d'un bataillon par canton ; dans chaque bataillon il devait y avoir une compagnie de grenadiers et de chasseurs, ce qui rétablissait ces compagnies d'élite, où se groupaient toujours les hommes les plus prononcés, et dont les partis se servaient ordinairement pour l'exécution de leurs vues. On voulait voter le projet sur-le-champ. Le fougueux Henri Larivière prétendit que tout annonçait un 31 mai. « Allons donc ! allons donc ! » lui crièrent, en l'interrompant, quelques voix de la gauche. « Oui, reprit-il, mais je me rassure en songeant que nous sommes au 2 thermidor, et que nous approchons du 9, jour fatal aux tyrans. » Il voulait qu'on votât le projet à l'instant, et qu'on envoyât un message aux Anciens, pour les engager à rester en séance, afin qu'ils pussent aussi voter sans désemparer. On combattit cette proposition. Thibaudeau, chef du parti constitutionnel, fit remarquer avec raison que, quelque diligence qu'on déployât, la garde nationale ne serait pas organisée

avant un mois ; que la précipitation à voter un projet important serait donc inutile pour garantir le Corps législatif des dangers dont on le menaçait ; que la représentation nationale devait se renfermer dans ses droits et sa dignité, et ne pas chercher sa force dans des moyens actuellement impuissants. Il proposa une discussion réfléchie. On adopta l'ajournement à vingt-quatre heures, pour l'examen du projet, en décrétant cependant tout de suite le principe de la réorganisation. Dans le moment arriva un message du Directoire qui donnait des explications sur la marche des troupes. Ce message disait que, dirigées vers une destination éloignée, les troupes avaient dû passer près de Paris ; que par l'inadvertance d'un commissaire des guerres elles avaient franchi la limite constitutionnelle ; que l'erreur de ce commissaire était la seule cause de cette infraction aux lois, que du reste les troupes avaient reçu l'ordre de rétrograder sur-le-champ. On ne se contenta pas de cette explication ; on déclama de nouveau avec une extrême véhémence, et l'on nomma une commission pour examiner ce message et faire un rapport sur l'état de Paris et la marche des troupes. Le lendemain on commença à discuter le projet de Pichegru, et l'on en vota quatre articles. On s'occupa ensuite des clubs, qui se renouvelaient de toutes parts, et semblaient annoncer un ralliement du parti jacobin. On voulait les interdire absolument parce que les lois qui les limitaient étaient toujours éludées. On décréta qu'aucune assemblée politique ne serait permise à l'avenir. Ainsi la société de Clichy commit sur elle-même une espèce de suicide, et consentit à ne plus exister, à condition de détruire le cercle constitutionnel et les autres clubs subalternes qui se formaient de toutes parts. Les chefs de Clichy n'avaient pas besoin, en effet, de cette tumultueuse réunion pour s'entendre, et ils pouvaient la sacrifier, sans se priver d'une grande ressource. Willot dénonça ensuite Barras, comme n'ayant pas l'âge requis par la Constitution, à l'époque où il avait été nommé directeur. Mais les registres de la guerre compulsés prouvèrent que c'était une vaine chicane. Pendant ce temps, d'autres troupes étaient arrivées à Reims ; on s'alarma de nouveau. Le Directoire ayant répété les mêmes explications, on les déclara encore insuffisantes, et la commission déjà nommée resta chargée d'une enquête et d'un rapport.

Hoche était arrivé à Paris, car il devait y passer, soit qu'il dût aller à Brest, soit qu'il eût à exécuter un coup d'État. Il se présenta sans crainte au Directoire, certain qu'en faisant marcher ses divisions il avait obéi à la majorité directoriale. Mais Carnot, qui était dans ce moment président du Directoire, chercha à l'intimider ; il lui demanda en vertu de quel ordre il avait agi, et le menaça d'une accusation pour avoir franchi les limites constitutionnelles. Malheureusement Rewbell et Larévellière, qui n'avaient pas été informés de l'ordre donné à Hoche, ne pouvaient pas venir à son secours. Barras, qui avait donné cet ordre, n'avait pas osé prendre la parole, et Hoche restait exposé aux pressantes questions de Carnot. Il répondait qu'il ne pouvait aller à Brest sans troupes ; à quoi Carnot répondait qu'il y avait encore quarante-trois mille hommes en Bretagne, nombre suffisant pour l'expédition. Cependant Larévellière, voyant l'embarras de Hoche, vint enfin à son secours, lui exprima au nom de la majorité du Directoire l'estime et la confiance qu'avaient méritées ses services, l'assura qu'il n'était pas question d'accusation contre lui, et fit lever la séance. Hoche courut chez Larévellière pour le remercier ; il apprit là que Barras n'avait informé ni Rewbell ni Larévellière du mouvement des troupes, qu'il avait donné les ordres à leur insu ; et il fut indigné contre Barras, qui, après l'avoir compromis, n'avait pas le courage de le défendre. Il était évident que Barras, en agissant à part, sans en prévenir ses deux collègues, avait voulu avoir seul dans sa main les moyens d'exécution. Hoche indigné traita Barras avec sa hauteur ordinaire, et voua à Rewbell et à Larévellière toute son estime. Rien n'était encore prêt pour l'exécution du projet que méditaient les trois directeurs, et Barras, en appelant Hoche, l'avait inutilement compromis. Hoche retourna sur-le-champ à son quartier général, qui était à Wetzlar, et fit cantonner les troupes qu'il avait amenées dans les environs de Reims et de Sedan, où

elles étaient à portée encore de marcher sur Paris. Il était fort dégoûté par la conduite de Barras à son égard, mais il était prêt à se dévouer encore, si Larévellière et Rewbell lui en donnaient le signal. Il était très-compromis ; on parlait de l'accuser ; mais il attendit avec fermeté au milieu de son quartier général ce que la majorité des Cinq-Cents déchaînée contre lui pourrait entreprendre. Son âge ne lui ayant pas permis d'accepter le ministère de la guerre, Schérer y fut appelé à sa place.

L'éclat qui venait d'avoir lieu ne permettait plus d'employer Hoche à l'exécution des projets du Directoire. D'ailleurs l'importance qu'une telle participation allait lui donner pouvait exciter la jalousie des autres généraux. Il n'était pas impossible que Bonaparte trouvât mauvais qu'on s'adressât à d'autres qu'à lui. On pensa qu'il vaudrait mieux ne pas se servir de l'un des généraux en chef, et prendre l'un des divisionnaires les plus distingués. On imagina de demander à Bonaparte un de ces généraux devenus si célèbres sous ses ordres ; ce qui aurait l'avantage de le satisfaire personnellement, et de ne blesser en même temps aucun des généraux en chef. Mais tandis qu'on songeait à s'adresser à lui, il intervenait dans la querelle, d'une manière foudroyante pour les contre-révolutionnaires, et au moins embarrassante pour le Directoire. Il choisit l'anniversaire du 14 juillet, répondant au 26 messidor, pour donner une fête aux armées, et faire rédiger des adresses sur les événements qui se préparaient. Il fit élever à Milan une pyramide portant des trophées, et le nom de tous les soldats et officiers morts pendant la campagne d'Italie. C'est autour de cette pyramide que fut célébrée la fête ; elle fut magnifique. Bonaparte y assista de sa personne, et adressa à ses soldats une proclamation menaçante.

« Soldats, dit-il, c'est aujourd'hui l'an-
« niversaire du 14 juillet. Vous voyez de-
« vant vous les noms de nos compagnons
« d'armes morts au champ d'honneur, pour
« la liberté de la patrie. Ils vous ont donné
« l'exemple. Vous vous devez tout entiers à
« la république ; vous vous devez tout entiers
« au bonheur de trente millions de Français;
« vous vous devez tout entiers à la gloire de
« ce nom qui a reçu un nouvel éclat par vos
« victoires.

« Soldats ! je sais que vous êtes profon-
« dément affectés des malheurs qui menacent
« la patrie. Mais la patrie ne peut courir de
« dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont
« fait triompher de l'Europe coalisée sont là.
« Des montagnes nous séparent de la France ;
« vous les franchiriez avec la rapidité de
« l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la
« Constitution, défendre la liberté, et proté-
« ger les républicains.

« Soldats, le gouvernement veille sur le
« dépôt des lois qui lui est confié. Les roya-
« listes, dès l'instant qu'ils se montreront,
« auront vécu. Soyez sans inquiétude, et
« jurons par les mânes des héros qui sont
« morts à côté de nous pour la liberté, jurons
« sur nos drapeaux, guerre implacable aux
« ennemis de la république et de la Consti-
« tution de l'an III ! »

Il y eut ensuite un banquet où les toasts les plus énergiques furent portés par les généraux et les officiers. Le général en chef porta un premier toast aux braves Stengel, Laharpe, Dubois, morts au champ d'honneur. « Puissent leurs mânes, dit-il, veiller autour de nous, et nous garantir des embûches de nos ennemis ! » Des toasts furent ensuite portés à la Constitution de l'an III, au Directoire, au conseil des Anciens, aux Français assassinés dans Vérone, à la *réémigration des émigrés*, à l'union des républicains français, à la destruction du club de Clichy. On sonna le pas de charge à ce dernier toast. Des fêtes semblables eurent lieu dans toutes les villes où se trouvaient les divisions de l'armée, et elles furent célébrées avec le même appareil. Ensuite on rédigea, dans chaque division, des adresses encore plus significatives que ne l'était la proclamation du général en chef. Il avait observé dans son langage une certaine dignité ; mais tout le style jacobin de 93 fut étalé dans les adresses des différentes divisions de l'armée. Les divisions Masséna, Joubert, Augereau, se signalèrent. Celle d'Augereau surtout dépassa toutes les bornes.

O conspirateurs, disait-elle, *tremblez! de l'Adige et du Rhin à la Seine, il n'y a qu'un pas. Tremblez! vos iniquités sont comptées, et le prix est au bout de nos baïonnettes!*

Ces adresses furent couvertes de milliers de signatures, et envoyées au général en chef. Il les réunit et les envoya au Directoire, avec sa proclamation, pour qu'elles fussent imprimées et publiées dans les journaux. Une pareille démarche signifiait assez clairement qu'il était prêt à marcher pour combattre la faction formée dans les Conseils et prêter son secours à l'exécution d'un coup d'État. En même temps, comme il savait le Directoire divisé, qu'il voyait la scène se compliquer, et qu'il voulait être instruit de tout, il choisit un de ses aides de camp, M. de Lavalette, qui jouissait de toute sa confiance, et qui avait la pénétration nécessaire pour bien juger les événements; il le fit partir pour Paris avec ordre de tout observer et de tout recueillir; il fit en même temps offrir des fonds au Directoire, au cas qu'il en eût besoin, s'il avait quelque acte de vigueur à tenter.

Quand le Directoire reçut ces adresses, il fut extrêmement embarrassé. Elles étaient en quelque sorte illégales, car les armées ne pouvaient pas délibérer. Les accueillir, les publier, c'était autoriser les armées à intervenir dans le gouvernement de l'État, et livrer la république à la puissance militaire. Mais pouvait-on se sauver de ce péril? En s'adressant à Hoche, en lui demandant des troupes, en demandant un général à Bonaparte, le gouvernement n'avait-il pas lui-même provoqué cette intervention? Obligé de recourir à la force, de violer la légalité, pouvait-il s'adresser à d'autres soutiens que les armées? Recevoir ces adresses n'était que la conséquence de ce qu'on avait fait, de ce qu'on avait été obligé de faire. Telle était la destinée de notre malheureuse république, que, pour se soustraire à ses ennemis, elle était obligée de se livrer aux armées. C'est la crainte de la contre-révolution qui, en 1793, avait jeté la république dans les excès et les fureurs dont on a vu la triste histoire; c'est la crainte de la contre-révolution qui, aujourd'hui, l'obligeait de se jeter dans les bras des militaires; en un mot, c'était toujours pour fuir le même danger, que tantôt elle avait recours aux passions, tantôt aux baïonnettes.

Le Directoire eût bien voulu cacher ces adresses, et ne pas les publier à cause du mauvais exemple; mais il aurait horriblement blessé le général, et l'eût peut-être rejeté vers les ennemis de la république. Il fut donc contraint de les imprimer et de les répandre. Elles jetèrent l'effroi dans le parti clichyen, et lui firent sentir combien avait été grande son imprudence, quand il avait attaqué, par la motion de Dumolard, la conduite du général Bonaparte à Venise. Elles donnèrent lieu à de nouvelles plaintes dans les Conseils; on s'éleva contre cette intervention des armées, on dit qu'elles ne devaient pas délibérer, et l'on vit là une nouvelle preuve des projets imputés au Directoire.

Bonaparte causa un nouvel embarras au gouvernement, par le général divisionnaire qu'il lui envoya. Augereau excitait dans l'armée une espèce de trouble, par la violence de ses opinions, tout à fait dignes du faubourg Saint-Antoine. Il était toujours prêt à entrer en querelle avec quiconque n'était pas aussi violent que lui; et Bonaparte craignait une rixe entre les généraux. Pour s'en débarrasser, il l'envoya au Directoire, pensant qu'il serait très-bon pour l'usage auquel on le destinait, et qu'il serait mieux à Paris qu'au quartier général, où l'oisiveté le rendait dangereux. Augereau ne demandait pas mieux; car il aimait autant les agitations des clubs que les champs de bataille, et il n'était pas insensible à l'attrait du pouvoir. Il partit sur-le-champ, et arriva à Paris dans le milieu de thermidor. Bonaparte écrivit à son aide de camp, Lavalette, qu'il envoyait Augereau, parce qu'il ne pouvait plus le garder en Italie; il lui recommanda de s'en défier, et de continuer ses observations, en se tenant toujours à part. Il lui recommanda aussi d'avoir les meilleurs procédés envers Carnot; car, en se prononçant hautement pour le Directoire, contre la faction contre-révolutionnaire, il ne voulait entrer pour rien dans la querelle personnelle des directeurs.

Le Directoire fut très-peu satisfait de voir arriver Augereau. Ce général convenait bien

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. A. THIERS

NOUVELLE ÉDITION

DESSINS PAR YAN' DARGENT

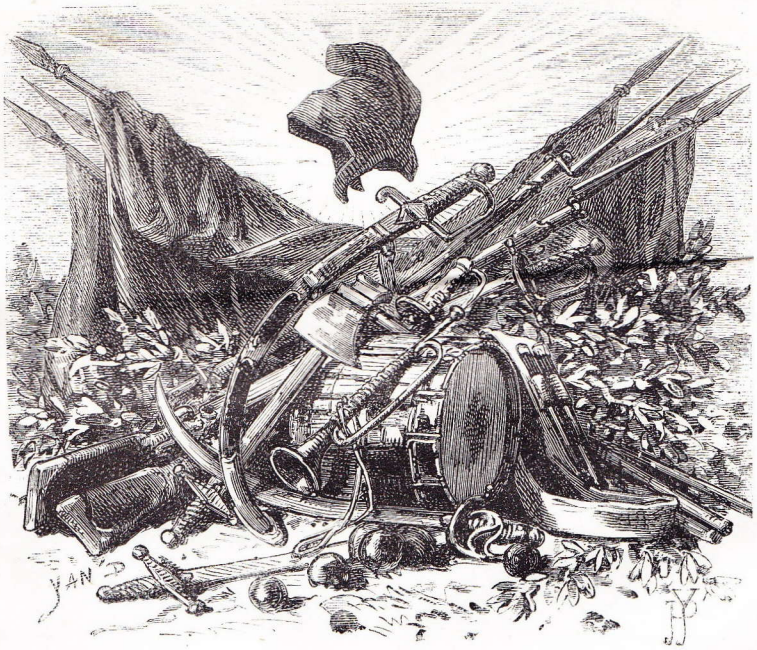

PARIS

FURNE, JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

—

M DCCC LXVI

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME SECOND